**Le 23 Mai 2025**

**Cahier des Clauses Techniques Particulières**

**Rénovation Thermique du Bâtiment Désandrouin**

**Lot 8 Aménagement intérieur**

**Centre Hospitalier de Valenciennes**

**Pôle Services**

**Département Patrimoine**

**Avenue Désandrouin, BP 479**

**59300 VALENCIENNES**

**Tél: 03.27.14. 33.27**

****

Table des matières

[**1.** **Présentation du projet** 2](#_Toc198890185)

[1.1. Présentation générale du projet : 2](#_Toc198890186)

[1.2. Obligations de l’entreprise : 2](#_Toc198890187)

[1.3. Objectifs thermiques du projet : 3](#_Toc198890188)

[***2.*** ***Description des travaux*** 3](#_Toc198890189)

[**3.** **Prescription maitrise d’ouvrage** 4](#_Toc198890190)

[3.1. Protection des existants, mise en sécurité du chantier 4](#_Toc198890191)

[3.2. Moyens techniques 4](#_Toc198890192)

[3.3. Gestion des déchets 5](#_Toc198890193)

[3.4. Base vie 5](#_Toc198890194)

[3.5. Précisions particulières 6](#_Toc198890195)

[4. Moyens mis à disposition : 6](#_Toc198890196)

# **Présentation du projet**

## Présentation générale du projet :

Le bâtiment concerné par les travaux est une construction des années 1940. Il se compose d’une partie centrale en briques orangées à laquelle ont été ajoutées les ailes annexes en matériaux divers et variés.

Le centre hospitalier de Valenciennes, dans un souci de maintenance globale et d’amélioration des performances énergétiques, souhaite réaliser la rénovation thermique de ce bâtiment. Dans l’objectif de répondre au mieux aux besoins actuels, des travaux de réorganisation et de rafraichissement partiel les locaux seront compris dans le présent marché.

Les travaux envisagés touchant à l’aspect extérieur et le bâtiment se trouvant en site patrimonial remarquable, un permis de construire est en cours d’instruction.

Le marché de travaux est divisé en 8 lots, à savoir :

- lot 0 Généralités

- lot 1 Gros-Œuvre – Plâtrerie/Aménagement intérieur

- lot 2 Couverture – Etanchéité

- lot 3 Menuiseries extérieures

- lot 4 Peintures murales et revêtements de sol

- lot 5 Courant fort – Courant faible

- lot 6 Plomberie – Chauffage – Ventilation

- lot 7 Désamiantage

- lot 8 Agencement (lancé via une autre procédure)

Le bâtiment aujourd’hui majoritairement occupé sera en service pendant toute la durée des travaux. **Seules des portions seront libérées de façon à réaliser l’ensemble du chantier en 16 phases.** Les locaux sont occupés en partie par des bureaux administratifs, mais aussi par des services d’accueil de patient à la journée.

## Obligations de l’entreprise :

**L’entrepreneur doit impérativement prendre connaissance de ce CCTP ainsi que celui des autres Lots.**

Les entreprises doivent impérativement prendre connaissance de ces documents et des prescriptions qui y sont faites concernant le projet. Ces prescriptions doivent être intégrées aux travaux (produits et mises en œuvre). Elles sont réputées faire partie de l’offre forfaitaire des entreprises.

Le D.C.E. n’est pas limitatif et en conséquence, le marché étant basé sur un prix global et forfaitaire, chaque entreprise doit l’intégralité des travaux permettant un complet achèvement des travaux permettant la mise en exploitation de l’Établissement. Sa proposition sera réputée tenir compte implicitement de ces diverses conditions, si aucune mention particulière n’accompagne son offre.

Il ne pourra réclamer aucun supplément en s’appuyant sur le fait que des ouvrages mentionnés sur les plans et sur le CCTP pourraient se présenter inexacts ou incomplets, et ce après la remise de son offre. Le présent C.C.T.P. et les documents contractuels ne pouvant contenir l’énumération rigoureuse et la description détaillée de tous les matériaux, ouvrages, détails et accessoires, il reste entendu que seront compris dans le marché forfaitaire, non seulement tous les travaux indiqués aux pièces du marché, mais aussi ceux implicitement nécessaires au parfait achèvement de la construction suivant toutes les règles de l’Art, les règlements, les normes en vigueur et les règles élémentaires de l’esthétique. L’entrepreneur est réputé avoir, avant la remise de son offre, pris connaissance complète et entière des lieux et de leurs abords.

**ATTENTION :**

L'entrepreneur doit s'assurer avant de commencer les travaux que les supports sont conformes, et que les ouvrages adjacents sont compatibles avec les descriptions du présent document et les obligations qui lui sont imposées.

Une opération de restructuration telle que celle-ci comporte des contraintes importantes du fait des existants et des adaptations multiples des ouvrages à mettre en place. Il ne sera accepté en cours de travaux, aucun travail supplémentaire qui serait dû à ces travaux d’adaptation et de bonne finition des ouvrages. Ils sont réputés faire partie de l’offre forfaitaire des entreprises.

## Objectifs thermiques du projet :

RT 2012 Bâtiment Existant

La performance thermique des matériaux, et des mises en œuvres, sera conforme aux minimas imposés par l’établissement de Certificat d’Economies d’Energie.

# ***Description des travaux***

Le présent lot consiste en la réalisation des différents aménagements sur le bâtiment.

Niveau Rez de Jardin :

* Cuisine au niveau du CMP à déposer et reposer avec adaptation suite aux travaux d’isolation

Niveau 2 :

Salle de conférence :

* La création des futurs portes du vestiaire et devront être sur charnière avec un effet bois (choix et matière à valider avec le maître d’ouvrage)
* Le vestiaire intérieur qui sera composé d’une barre type « tringle » avec des cintres « antivol » (70 pièces)
* Dans le vestiaire une zone devra être aménagée pour isoler la partie baie info qui se trouvera dans ce même vestiaire

Pièce attente conférence :

* La réalisation d’un plan de travail « haut » effet matière à valider avec le maître de l’ouvrage et posé sur la partie avant sur des pieds type inox

Office salle de conférence :

* La mise en place d’une cuisine, la première partie, mesure environ 3,15 m de longueur et devra être composé de meuble bas et haut sur toute la longueur ainsi que d’un meuble évier double bac.

La seconde partie en angle mesure environ 3.20m devra être composé de meuble bas, avec paque de cuisson et une hotte.

Les coloris et matières devront être soumis à validation de la maîtrise d’ouvrage

Salle plan blanc :

* La mise en place d’une cabine acoustique
* La création d’un coin cuisine mesurant environ 2.20m avec un évier, un espace réfrigérateur avec meubles bas et haut
* La création de 2 meubles sur mesures avec rangement intégrés avec portes sur charnière sous les 2 fenêtres

Les coloris et matière devront être soumis à la validation du maître de l’ouvrage. Une crédence devra être prévue

Salle de réunion du milieu :

* La création d’un meuble de rangement bas en effet laqué blanc au niveau de la futur TV de projection

Zone office côté direction générale :

* La création d’une cuisine mesurant environ 1.80 m composée de meubles bas et meubles haut avec une crédence et un meuble évier 1 bac avec égouttoir
* La réalisation d’un plan de travail « haut » sur pied type inox

Les coloris et matière devront être soumis à la validation du maître de l’ouvrage.

Salle de réunion côté direction générale :

* La création d’un meuble sur mesure avec rangement intégrés avec portes sur charnière sous la fenêtre

Les coloris et matière devront être soumis à la validation du maître de l’ouvrage.

Bureau de direction :

* Un rangement devra être réalisé dans le renfoncement de l’ancienne porte, et devra comporter :
  + Un évier
  + Un espace pour un petit frigo

Ce premier ensemble devra être caché par une porte battante blanche avec poignée invisible

* + Une étagère type bibliothèque

Niveau 3 :

Les coloris et matière devront être soumis à la validation du maître de l’ouvrage.

* La création d’espace « banquette » sous les fenêtres sur l’aile droite et l’aile gauche
* La réalisation de 4 bibliothèques basses situées aux pieds de charpente de 110 cm en hauteur sur

# **Prescription maitrise d’ouvrage**

## Protection des existants, mise en sécurité du chantier

La protection du chantier sera réalisée par des barrières de sécurité type « héras » séparant les zones de travaux des zones de circulations courantes. Le phasage des travaux sera à confirmer avec le maître d’ouvrage.

L’entreprise Gros Œuvre devra mettre en place une protection type moquette sur les revêtements de sol de la circulation dans la zone RH.

Le nettoyage de fin de chantier devra permettre de retrouver toutes les parties non concernées par les travaux, tel qu’à l’origine avant chantier. Seront à nettoyer les abords et accès du chantier, la toiture et les menuiseries du bâtiment.

Néanmoins, il conviendra de laisser accessible les entrée et sorties pour le bâtiment qui restera en service durant cette prestation.

Il pourra être demandé à l’entrepreneur du présent lot, d’adapter la réalisation de certaine prestation selon des horaires adaptés suivant l’activité dans le bâtiment.

## Moyens techniques

L’entrepreneur du présent lot a à sa charge les moyens de manutention nécessaires à la réalisation de ses ouvrages, mais aussi la mise en place de barrière au droit des zones chantiers et de stockage, les panneaux de signalisation, les panneaux de chantier. L’entreprise devra réaliser les confinements et la sécurisation des zones, afin d’isoler la zone chantier des zones en service.

L’acheminement des matériaux lourds et encombrants vers les niveaux 1, 2 et 3 sera à privilégier via les ouvertures extérieures. Les accès aux rez-de-jardin et rez de chaussée se feront directement depuis l’extérieur.

L’entrepreneur doit assurer à ses frais et pendant toute la durée du délai de garantie tous les réglages et toutes les mises au point nécessaires de façon à assurer le bon fonctionnement de l’ensemble de ses ouvrages.

## Gestion des déchets

Tous les déchets générés par le chantier seront évacués par le lot n°1 pendant le chantier.

Il est rappelé que les déchets de chantier de toutes natures feront l’objet d’un tri sélectif. Les entreprises chargées de travaux de démolition et de dépose assureront le tri et l’évacuation de leurs déchets et gravois de toutes natures dans les décharges adaptées compris tous frais de tri, de transport et de décharge. Les bordereaux de suivi de déchets seront remis au Maître d’ouvrage.

Pour les déchets autres que ceux en provenance des démolitions et dépose, chaque entreprise assurera le triage sélectif des déchets et stockage dans les bennes ou conteneurs prévus à cet effet sur les aires de stockage. Il en assurera le coût de l’élimination au travers de la gestion « prorata ».

Il est à noter que brûler les déchets sur chantier est interdit (loi 61-842 du 2 août 1961 et 92-646 du 13 juillet 1992), de même qu’abandonner ou enfuir des déchets quels qu’ils soient.

**ATTENTION** : Certains déchets liés au chantier seront à évacuer directement par les entreprises spécialisées, à savoir :

* Les menuiseries comportant des joints amiantés seront proprement stockées sur site pour être évacuées par l’entreprise responsable du désamiantage
* Les pots de peintures et colles diverses seront évacués par l’entreprise générant les déchets

## Base vie

L’installation d’une base vie comprenant vestiaire, réfectoire et sanitaires est à la charge du titulaire du lot n°1 Gros-Œuvre et Plâtrerie. Les raccordements de la base vie en eau, électricité et évacuations seront à la charge de l’entreprise. Les dépenses relatives aux consommations d’eau et d’électricité seront prises en charge par le centre hospitalier.

L’ensemble des installations et ouvrages sont prévus pour la durée totale des travaux, et ce pour l’ensemble des prestations de tous les corps d’état de la présente opération. Les installations dans leur ensemble seront réalisées en matériels neufs et devront être conformes aux dispositions réglementaires les régissant, notamment l’ensemble des décrets régissant et définissant les mesures à prendre en matière de Plan Général de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (P.G.C.S.P.S.). L’installation respectera les règles d’hygiène et de sécurité et devra être validée par la maîtrise d’ouvrage.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nature de la prestation** | Lot GO | Autre lot | Compte Prorata |
| Constat d’huissier avec présence de toutes les entreprises | X |  |  |
| Panneau de chantier et Signalétique de chantier (compris intérieur) | X |  |  |
| Clôture périmètre chantier et zones de stockage | X |  |  |
| Branchement électrique de la base vie | X |  |  |
| Branchement en eau de la base vie depuis réseau existant en VS | X |  |  |
| Branchement au réseau d’évacuation EU/EV des sanitaires et points d’eau intérieurs en VS (base vie) | X |  |  |
| Fourniture et pose d’armoires électriques | X |  |  |
| Mise en place d’un compteur électrique (compris relevé mensuel). | X |  |  |
| Mise en place d’un compteur eau (compris relevé mensuel) | X |  |  |
| Exécution des plateformes pour les installations extérieures | X |  |  |
| Installation mobilier et équipements réfectoire (compris repli) | X |  |  |
| Installation Bungalow sanitaires (compris location et repli) | X |  |  |
| Installation mobilier et équipements vestiaires (compris repli) | X |  |  |
| Installation mobilier salle de réunion (compris repli) | X |  |  |
| Fourniture des moyens d’alerte, de sécurité, d’une pharmacie et du balisage d’accès aux bungalows | X |  |  |
| Nettoyage hebdomadaire de la base vie (tous bungalows) avec des tris des déchets (hors chantier) | Sous responsabilité |  | X |
| Maintenance des installations de la base vie | Sous responsabilité |  | X |
| Consommations eau, électricité | Sous responsabilité |  | X |
| Entretien ou nettoyage voierie si besoin et si auteur inconnu | Sous responsabilité |  | X |
| Bennes pour tri des déchets compris remplacement (hors amiante et démolitions) | Sous responsabilité |  | X |
| Mise en place et repli des confinements de chantier compris protection de sol par paillasson autocollant remplacé au fur et à mesure | X |  |  |
| Mise en place signalétique d’information | X |  |  |
| Mise en place et entretien de protections collectives | X |  |  |
| Eclairage de chantier | X |  |  |
| Chauffage éventuel de chantier | Sous responsabilité |  | X |
| Percement diamètre > 100 cm dans les planchers, voiles et maçonneries | X |  |  |
| Percements de façade pour CVC | X |  |  |
| Résas toutes sections dans les constructions neuves | X |  |  |
| Percements de section < 10x10 cm dans l’existant |  | Lots demandeurs |  |
| Percements de section > 10x10 cm dans l’existant | X |  |  |
| Bouchements calfeutrements des réservations |  | Lots demandeurs |  |
| Traçage et entretien des traits de niveau | X |  |  |
| Protection des ouvrages (menuiseries, sols, appareils, équipements, etc) |  | TCE |  |
| Nettoyage journalier des postes de travail. |  | TCE |  |
| En cas de manquement ci-dessus, sur simple constat MOA et si auteur des faits inconnu | Sous responsabilité |  | X |
| Nettoyage hebdomadaire de la base vie | Sous responsabilité |  | X |
| Nettoyage de réception |  | Peinture / sol |  |
| Nettoyage de restitution des locaux |  | Peinture / sol |  |
| Remise en état des lieux après repli base vie | X |  |  |
| Moyens de levage, d’accès ou de manutention |  | TCE |  |

## Précisions particulières

Les prix du marché sont déterminés en tenant compte de toutes sujétions et notamment :

* L’obligation rigoureuse d’employer une main d’œuvre qualifiée et des matériaux de choix.
* Le respect des instructions du maître d’ouvrage sur les heures d’entrée et de sortie des ouvriers, l’emplacement et le stockage des matériaux et matériels.
* L’interruption de travail consécutive au fonctionnement ou à l’exploitation de l’édifice avec, pour corollaire, le respect des mesures prescrites pour ne pas gêner le service (les travaux bruyants restreints en journée).
* Des protections de toutes natures contre les émanations de gaz/vapeurs et poussière.

# Moyens mis à disposition :

Pendant toute la durée du marché, le Centre Hospitalier de Valenciennes assure au prestataire la fourniture de l’énergie courante nécessaire aux travaux (eau, électricité). Pour les travaux nécessitant une fourniture d’énergie important, l’entrepreneur devra effectuer une demande au chargé d’opération au moins 72h avant le début des travaux.